

I. Point sanitaire dans le département :

Taux d'incidence :

Le taux d'incidence dans la Somme n'a jamais été aussi élevé. Il atteint 1 668 cas pour 100 000 habitants au 7 janvier.

À l'échelle régionale, le taux d'incidence est de 2 030 cas pour 100 000 habitants, et de 2 545 cas pour 100 000 habitants au niveau national.

Taux d'incidence par EPCI :

CA Amiens Métropole	2422
CC du Territoire Nord Picardie	1984
CC Nièvre et Somme	1929
CC du Val de Somme	1709
CC du Grand Roye	1659
CC Pays du Cocquelicot	1618
CC Somme Sud-Ouest	1341
CC Avre Luce Noye	1335

CC Terre de Picardie	1335
CA de la Baie de Somme	1251
CC du Vimeu	1178
CC de la Haute-Somme	1141
CC de l'Est de la Somme	1140
CC Ponthieu-Marquenterre	1088
CC des Villes Sœurs	696

II. Vaccination :

Point sur la campagne vaccinale de rappel de la population samarienne au 9 janvier :

- Plus de 80 % de la population de plus de 65 ans a bénéficié d'une nouvelle injection ;
- Plus de 60 % de la population de plus de 18 ans a bénéficié d'une nouvelle injection.

Point sur la campagne de vaccination pédiatrique :

La vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans a débuté pour les enfants à risque ou dont l'entourage est à risque dans 3 centres de vaccination dès le 15 décembre.

Elle concerne tous les enfants âgés de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre.

Plus de 1 000 injections ont été réalisées.

Vous trouverez, en annexe, la liste des centres ayant mis en place la vaccination pédiatrique.

Opérations de vaccination mobile :

Mercredi 12 janvier :

- Vaccino'car – **BAYONVILLERS** : rue de l'Épinette (de 10 h à 13 h)
- Vaccino'car – **THEZY GLIMONT** : allée des Tilleuls (de 14 h à 17 h)

Jedi 13 janvier :

- Vaccino'car – **ROYE** : 74, avenue du Général de Gaulle (de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h)

Samedi 15 janvier :

- Opération de vaccination – **AMIENS** : MSP, rue Dusevel (de 11 h à 18 h)

Dimanche 16 janvier :

- Opération de vaccination – **NOUVION** (de 10 h à 16 h)

Lundi 17 janvier :

- Opération de vaccination – **LONG** (de 10 h à 16 h)

Dimanche 23 janvier :

- Opération de vaccination – **TOURS EN VIMEU** (de 10 h à 16 h)

III. Protocole sanitaire applicable aux écoles :

Conformément aux annonces du premier ministre, le protocole sanitaire sera assoupli dans les écoles maternelles et élémentaire dans les prochains jours :

- Les parents des élèves cas-contacts auront jusqu'à l'heure de sortie scolaire pour récupérer leurs enfants ;
- Trois autotests à réaliser le jour même puis à J+2 et J+4 seront à retirer gratuitement en pharmacie ;
- Une seule attestation sur l'honneur sera demandée à l'issue du premier test négatif.

IV. Dépistage :

63 400 tests ont été réalisés la semaine dernière dans le département de la Somme.

Dans un contexte de difficulté d'accès au dépistage, la cellule départementale de continuité du dépistage et du service public de l'éducation a été installée ce lundi 10 janvier, autour des services de la préfecture, de l'Éducation Nationale et de l'ARS.

Les objectifs de cette cellule sont les suivants :

1. Renforcer l'information de tous sur les protocoles sanitaires et les modalités d'accès au dépistage ainsi qu'à la vaccination ;
2. Faciliter la bonne application du protocole sanitaire dans les établissements scolaires ;
3. Dresser un état des lieux des capacités locales de dépistage.

Opérations de dépistage :

Mercredi 12 janvier :

- **AMIENS** : MSP, rue Dusevel (de 10 h à 19 h)
- **QUEVAUVILLERS** : salle polyvalente, rue Sainneville (de 9 h à 12h30)

Jedi 13 janvier :

- **AILLY SUR SOMME** : salle des fêtes, 4 rue des 4 Lemaire (de 11 h à 18 h)

Les prochaines opérations de dépistage seront planifiées au regard des besoins ou des tensions qui pourraient être identifiés.

VI. Protocole d'isolement des cas positifs et contacts :

La communication à destination du grand public et notamment des parents d'élèves s'avère essentielle. Ainsi les différentes opérations de dépistage et de vaccination seront systématiquement relayées par la Préfecture via les différents médias dont elle dispose (site Internet, Facebook et Twitter).

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS

Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*

JE SUIS POSITIF

JE SUIS CAS CONTACT

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.

Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.